

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, quel plaisir d'entendre le député de Skeena (M. Howard) parler aussi élogieusement d'au moins un ministre de la Couronne. Le gouvernement va apprécier cela à sa juste valeur, j'en suis sûr. Si mes souvenirs sont bons, le premier ministre (M. Trudeau) a déjà répondu à la Chambre à une question analogue à celle-ci. Je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance de la question posée à la date mentionnée par le député, mais j'étais ici lorsque le premier ministre a répondu à une question identique. Il a dit alors que le ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canadien (M. Chrétien) était le ministre responsable des activités de ce ministère. Le premier ministre a également déclaré que le ministre était secondé, dans un aspect particulier de ses fonctions, par le ministre d'État (M. Andras), député de Port Arthur. Le premier ministre a bien précisé que les responsabilités passent par le ministre d'État (M. Andras) et incombent au ministre qui détient le portefeuille.

Chacun sait, je pense, combien ces deux ministres ont été actifs ces derniers mois. Ils ont rencontré les autochtones afin de connaître de première main les problèmes et les vœux de nos citoyens les plus anciens. Tout indique que ces initiatives ont favorisé la bonne entente qui persistera, j'en suis sûr, pendant tout le mandat du gouvernement actuel.

Comme le premier ministre l'a dit maintes fois et comme l'a répété le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouver-

nement est convenu, en principe, de préparer une nouvelle mesure législative qui traitera du statut des Indiens du Canada. Les deux ministres s'emploient à l'heure actuelle à élaborer les dispositions de cette mesure et la politique la plus acceptable aux indigènes eux-mêmes et la plus susceptible de répondre à leurs espérances. En définitive, ce sont les Indiens eux-mêmes qui en bénéficieront, comme nous le souhaitons tous.

[Français]

LES MONUMENTS HISTORIQUES—L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU MONUMENT DE VIMY

M. Gérard Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si c'est conforme au Règlement, mais je pose la question de privilège pour appeler votre attention sur le fait que le ministre est retenu à Montréal et, comme son adjoint exécutif m'a informé que le ministre désirait répondre lui-même à ma question, j'ai accepté de ne pas la débattre ce soir. J'espère donc que la Chambre me permettra de revenir à la charge lors du prochain débat sur la motion d'ajournement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je ne crois pas qu'il existe de disposition rigide au sujet du débat sur la motion d'ajournement, mais je puis dire à l'honorable député que ses remarques ont été notées et seront transmises à qui de droit.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 15 du soir.)